

## ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES DOCTORANTS

Vu les statuts de l'Université de Strasbourg ;  
Vu l'arrêté du 25 mai 2016, tel que modifié par l'arrêté du 26 août 2022, fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat et notamment son article 9 ;  
Vu le règlement intérieur de l'École doctorale Sciences juridiques (ED 101) ;

**Direction de la recherche  
École doctorale  
Sciences juridiques  
(ED 101)**

**Direction de l'École doctorale**  
Samuel FULLI-LEMAIRE (Dir.)  
Céline PAUTHIER (Dir. adjointe)  
[dir-directioned101@unistra.fr](mailto:dir-directioned101@unistra.fr)

**Affaire suivie par**  
Stéphane COLY  
Secrétaire de l'École doctorale 101  
Tél. : +33 (0)3 88 85 16 85  
Fax : +33 (0)3 88 85 16 83  
[coly@unistra.fr](mailto:coly@unistra.fr)

### LA DIRECTION DE L'ÉCOLE DOCTORALE 101 ARRÊTE :

#### Article 1

Les élections des représentants des doctorants au Conseil de l'École doctorale des Sciences juridiques de l'Université de Strasbourg auront lieu du 2 au 3 juin 2025, pour un mandat qui durera du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 30 juin 2027.

Toutefois, le mandat d'un représentant élu arrive à terme lorsqu'il a soutenu sa thèse ou s'il n'est pas réinscrit. Il est alors automatiquement remplacé par son suppléant.

#### Article 2

Les doctorants sont appelés à pourvoir **8 sièges (4 titulaires et 4 suppléants)**.

Sont électeurs et éligibles les doctorants inscrits administrativement au titre de l'année universitaire 2024/2025 dans l'ED 101.

#### Article 3

Le calendrier des opérations électorales est fixé comme suit :

- **22 avril 2025** : Diffusion des listes électorales, par voie électronique
- **15 mai 2025 à 12h** : Date et heure limites de dépôt des candidatures et professions de foi, par voie électronique auprès de Stéphane Coly ([coly@unistra.fr](mailto:coly@unistra.fr))
- **16 mai 2025** : Diffusion des candidatures et professions de foi, par voie électronique
- **2 juin 2025** : Ouverture du scrutin
- **3 juin 2025, à 16h** : Clôture du scrutin
- **4 juin 2025** : Diffusion des résultats et du procès-verbal des élections, par voie électronique
- **11 juin 2025** : Date limite de recours (5 jours ouvrables à partir de la proclamation des résultats) devant le Président de l'Université de Strasbourg

Département formation doctorale  
CS 90032  
F 67081 Strasbourg Cedex

Adresse géographique :  
Collège doctoral européen  
46, boulevard de la Victoire  
67000 STRASBOURG  
[www.unistra.fr](http://www.unistra.fr)

## ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES DOCTORANTS

### Article 4

Le vote se fera par voie électronique, avec l'outil de vote par internet Balotilo. Chaque électeur recevra le 2 juin 2025 sur son adresse mail Unistra un lien unique et individualisé lui permettant de voter, sur ordinateur, tablette ou smartphone.

**Direction de la recherche**  
**École doctorale**  
**Sciences juridiques**  
**(ED 101)**

### Article 5

M. Samuel FULLI-LEMAIRE, Directeur de l'École doctorale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Direction de l'École doctorale**  
Samuel FULLI-LEMAIRE (Dir.)  
Céline PAUTHIER (Dir. adjointe)  
[dir-directioned101@unistra.fr](mailto:dir-directioned101@unistra.fr)

Fait à Strasbourg, le 16 avril 2025



Samuel FULLI-LEMAIRE  
Directeur de l'École doctorale  
Sciences juridiques (ED 101)

**Affaire suivie par**  
Stéphane COLY  
Secrétaire de l'École doctorale 101  
Tél. : +33 (0)3 68 85 16 85  
Fax : +33 (0)3 88 85 16 83  
[coly@unistra.fr](mailto:coly@unistra.fr)

Département formation doctorale  
CS 90032  
F 67081 Strasbourg Cedex

Adresse géographique :  
Collège doctoral européen  
46, boulevard de la Victoire  
67000 STRASBOURG  
[www.unistra.fr](http://www.unistra.fr)